

Dominique Weber

Route des Malliez 3
1847 Rennaz

Tél : 021 967 20 18

Fax : 021 967 20 11

Courriel : doche.weber@bluewin.ch

Interpellation déposée devant conseil intercommunal de l'ASPIHL
le 20 novembre 2024

Fonctionnement, responsabilité et communication : le secrétariat de l'ASPIHL interface entre les usagers et le CODIR.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Messieurs les membres du CODIR,

Je vous adresse cette question pour faire suite à deux démarches distinctes dont j'ai pu prendre connaissance et que je relaye.

1. Procédure pour que les instituteurs puissent obtenir un titre de transport dans les zones Mobilis 77,81 et 82

Jusqu'à juin 2024, l'ASPIHL éditait des titres de transport collectifs qui permettaient d'organiser facilement des sorties dans les zones citées. Désormais, un formulaire à valider par la direction et l'ASPIHL, une confirmation par courriel, une réservation à la centrale CFF et un déplacement au guichet CFF d'Aigle sont les étapes à franchir pour faire une sortie d'un après-midi ! Est-il envisageable de simplifier la démarche ?

Information : les CFF mettent à disposition des cartes à oblitérer non datées à cet usage.

2. Ligne de bus Chessel-Villeneuve avec retard intégré dans l'horaire

Un échange de courrier entre un groupe de parents de Chessel et le secrétariat de l'ASPIHL fait état de retard (parfois 15 minutes) récurrent et connu des deux parties. Cela concerne le premier déplacement de la journée.

A la demande des parents de fournir un transport qui permette aux élèves d'arriver à l'heure, la réponse du secrétariat de l'ASPIHL est la suivante : la directive a été donnée aux instituteurs de ne pas punir les élèves pour une arrivée tardive.

C'est n'est pas la réponse qui est attendue d'une association à but formatif voir éducatif. D'autant qu'il n'en demeure pas moins que ces élèves sont préterités par rapport à leurs camarades et que cette situation est inconfortable pour tous. Quand est-ce qu'un transport adéquat sera mis en place ?

Information : Léo Art. 28 b) Transports scolaires

1 à défaut de transports publics adaptés aux horaires scolaires, les communes organisent des transports scolaires.

Dominique Weber

Route des Malliez 3
1847 Rennaz

Tél : 021 967 20 18

Fax : 021 967 20 11

Courriel : doche.weber@bluewin.ch

3. Qui dirige ? qui décide ?

Pour ces deux premiers points les échanges ont eu lieu avec le secrétariat de l'ASPIHL. Le deuxième en particulier fait état de nombreux échanges de courriel. Or, si chacun des envois a été fait par le secrétariat, aucun courrier ne laisse penser que le membre du CODIR en charge des transports est au courant des diverses communications.

Recommandation : l'employée peut signer ses envois : collaboratrice de... ou alors le membre du CODIR en charge peut même répondre personnellement.

Pour conclure, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, je vous prie d'appuyer cette interpellation de manière à recevoir les explications nécessaires et les mesures envisagées.

Dominique Weber

Rennaz, le 6 novembre 2024

